

Pie IX ; il faut, en effet, soutenir un pauvre vieillard qui est dans le monde pour empêcher, comme le fait la Sainte Vierge elle-même, que le diable fasse tout le mal qu'il voudrait."

—ooo—

MESSE ET PROCESSION A STE. ANNE DE
BEAUPRÉ,

Pour faire cesser le fléau de la picote.

(Décret de Mgr. l'Archevêque de Québec).

Confiant dans la puissante intercession de la Bonne Sainte Anne, je règle par la présente que Jeudi, le 22 courant, à 7½ heures, il sera chanté dans le Sanctuaire de la Bonne Sainte Anne de Beaupré, une grand'messe suivie d'une procession, durant laquelle la relique de cette Sainte sera portée, et j'invite tous les fidèles du diocèse de s'unir d'intention, afin de demander à Dieu de mettre fin au fléau qui désole notre pays. J'invite MM. les Curés à dire ce jour-là, à la même heure, une messe à laquelle leurs paroissiens seraient invités à assister, et j'accorde 40 jours d'indulgence à toutes les personnes qui assisteront soit à la messe chantée dans le Sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré, soit à la messe célébrée, à la même heure, dans quelque partie que ce soit du diocèse.

Ag réez, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.